



Extrait du UNSA Fonction publique

<http://www.unsa-fp.org/?Categorie-C-et-B-les-decrets-sont>

Catégorie C et B : les décrets sont parus !

- Actualités -



Date de mise en ligne : vendredi 31 janvier 2014

Copyright © UNSA Fonction publique - Tous droits réservés

Le ministère de la Fonction publique publie au Journal Officiel du 31 janvier onze textes modifiant les grilles de catégorie C et B des agents de l'état et des agents territoriaux. La hausse des indices prend effet au 1er février : première étape d'une revalorisation soutenue par l'UNSA Fonction publique.

Ils étaient très attendus après des mois de négociations. Ils paraissent enfin au JO du 31 janvier. Les décrets modifiant les grilles de la catégorie C, le bas des grilles du B seront effectifs à partir du 1er février.

L'UNSA Fonction publique en avait fait sa priorité l'an dernier tout. Cette revalorisation n'est pour elle qu'une première étape nécessaire avant l'indispensable remise à plat des grilles.

Pour l'UNSA la priorité est dorénavant d'obtenir des mesures pour tous les agents.